

# Aides aux financements

## *Vacances et pratiques sport adapté*

Dans le but de vous aider au mieux dans la recherche de financement de vos loisirs (vacances adaptées et pratiques sport adapté) vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des organismes pouvant vous accompagner dans vos recherches.

### **Organismes sociaux :**

- [MDPH](#) (Maison Départementale pour Personnes Handicapées)
- [UNALG](#) (Union Nationale des Associations Laiques Gestionnaires)
- [CAF](#) (Caisse d'allocation Familiales)
- [CPAM](#) (Caisse Primaire d'assurance Maladie)
- Mutuelle personnelle
- [FDC](#) (Fond départemental de compensation)
- [CCAS](#) (Centre communal de l'action sociale)
- Associations caritatives (association [APAJH](#), [Bourse Solidarité Vacances...](#))

### **Autres organismes :**

- Employeurs :
  - o Fonction publique
  - o Comité d'entreprise
- Collectivités locales et départementales :
  - o Service social de votre mairie
  - o Conseil général et régional
- « Vacances et handicap »
- Diverses associations locales (s'adresser en mairie)
- Chèques vacances et [ANCV](#)
- [JPA](#) (Jeunesse en Plein Air)
- Etablissements spécialisés et hospitaliers
- Organismes caritatifs



Nous vous conseillons de débiter vos démarches de financement trois mois avant la période de vacances choisie.

La plupart des administrations ont pour règle de ne payer qu'une fois le séjour accompli, sur présentation de justificatifs de votre dépense.